**SEANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2016**

L’an deux mil seize, le 17 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/06/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 11

Votants .......................................... 13

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, FRAISSEIX, HEUZARD, CHAPUT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, NANOT, LEPETIT, CHOLET, DOUDARD, FAURE, TAURON.

Mr Jean-Claude BELLIER a donné procuration à Mr Olivier FRAISSEIX

Mme Nadine AJUSTE a donné procuration à Mr Jean-Claude SAUTOUR

Secrétaire de séance : Mr CHAPUT

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 13 avril 2016.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents le dit compte rendu.

**AVENANTS SALLE ANTOINE BLONDIN**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés lors de la rénovation de la salle Antoine Blondin. Concernant le lot 1, maçonnerie, il s’agit de la création d’un réseau EP supplémentaire ; concernant le lot 6, il s’agit d’une modification du type de cloisonnement et concernant le lot 7, électricité, la mise en place d’une alarme incendie type 1 s’avère nécessaire.

L’implication financière est définie comme suit :

LOT 1: plus-value 1 716.00€ TTC

LOT 6: moins-value -362.69€ TTC

LOT 7: plus-value 6 436.91€ TTC

générant une plus-value totale de : **7 790.22€ TTC**

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, accepte les avenants précités et autorise monsieur le maire à les signer ainsi que tout document afférent à cette affaire.

**SEHV BEAUBIAT**

Monsieur le maire informe que le SEHV propose, comme l’an passé à Pierre Brune, de rénover le réseau d’éclairage public de Beaubiat en remplaçant les fils nus par des câbles. Le coût de l’opération s’élève à 6 768.00€ TTC subventionné à hauteur de 5 640.00€ (correspondant à la totalité du montant HT) soit un coût minime pour la collectivité.

Le conseil municipal autorise, à l’unanimité des membres présents, monsieur le maire à signer tout document afférant à cette affaire.

**SEHV OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d’électricité n’avait pas été actualisée depuis le décret du 27 janvier 1956. Le décret du 26 mars 2002 modifie les redevances en prenant en compte la population totale de la commune et en appliquant un taux de revalorisation de 28.96% à la formule de calcul issue de ce décret.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d’occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d’électricité.

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM**

Le calcul de la redevance 2016 s’établit comme suit :

Artères aériennes : 51.31 km x 51.74 € = 2 654.77 €

Artères souterraines : 7.46 km x 38.81 € = 289.52 €

Soit un total : 2 944.29 €

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

**ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur le maire présente les non-valeurs suivantes :

*BUDGET PRINCIPAL :*

*Total : 724.70€*

*BUDGET EAU :*

*Total : 532.42€*

*BUDGET ASSAINISSEMENT :*

*Total : 369.18€*

**TOTAL GENERAL : 1 626.30€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide de n’accepter que les non valeurs inférieures à 200€.

**DECISION MIDIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le maire présente la modification budgétaire suivante:

*BUDGET EAU :*

Article 673 : +57.00€

Article 61523 : -57.00€

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, accepte la dite modification.

**CONVENTION CDG – VACCINATION LEPTOSPIROSE**

Un accord a été passé entre le CDG et le laboratoire IMAXIO, fabriquant de vaccins, pour obtenir les doses à un coût avantageux ; le tarif proposé est de 85.02€ TTC pour 2016. Il convient de signer une convention en ce sens avec le CDG.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer la dite convention

**COURRIER PETANQUE**

Mr le maire donne lecture d’un courrier à en date du 19 mai 2016 de l’association pétanque, par lequel elle informe de son souhait de pouvoir utiliser le hangar actuellement loué par les établissements Combeaudoux pour jouer en période hivernale.

Dans un premier temps, il convient de dénoncer le contrat de bail dont l’échéance est au 1er octobre, puis le conseil décidera de la destination de ce bien.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention, décide de mettre fin au bail à compter du 1er octobre 2016.

**VENTE DU FOIN**

Monsieur le maire donne lecture des 2 propositions faites et ouvertes en conseil d’adjoints :

* EARL NANOT 517.00€
* GAEC DE MEYRAT 856.00€

Le foin est donc attribué au GAEC de Meyrat.

**EFFECTIF - PROMOTION**

Suite à la CAP du 4 juin 2016, un agent est promouvable au grade d’agent de maîtrise à compter du 1er juillet 2016

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de créer un poste d’agent de maitrise à compter du 1er juillet 2016 et de supprimer à cette même date un poste d’adjoint technique principal 2ème classe.

**TRAVAUX BOUYGUES**

La société BOUYGUES est missionnée par ENEDIS pour remplacer la basse tension par un câble triphasé au Moulard ainsi qu’à Meyrat. Empruntant le domaine privé de la commune, la signature d’une convention est nécessaire.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise monsieur le maire à signer les dites conventions.

**AFFAIRES DIVERSES**

* COOP : pas de réouverture dans l’immédiat
* Il reste une demi-journée de point à temps
* LA POSTE : à compter du 1er septembre, ce sera un facteur guichetier titulaire

SEANCE LEVEE A 20 H 30